

**COMMUNE DE RUMONT
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 22 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-deux juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BARBAUD, Maire.

Nombre de Conseillers : 11	En exercice : 11
Présents : 08	Votants : 10
	Pouvoirs : 02

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
BARBAUD Patrice, VIVIANT Thierry, TRAVERS Michel, GILNICKI Anne, BOURDON Corinne,
MAUDUIT Jonathan, MARIN Virginie, BOURMEAU Pascal, PRUVOT Yves, SILVEIRA Domingo,
REZGALLAH Mehdi

Absent excusé : Thierry VIVIANT

Absents représentés : Mehdi REZGALLAH ayant donné pouvoir à Domingo SILVEIRA, Jonathan MAUDUIT ayant donné pouvoir à Michel TRAVERS

Désignation du secrétaire de séance : Corinne BOURDON est désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2020 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2020-37 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant, il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans le 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant le CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membres d'une CCID sont les suivantes notamment, :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membres de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- être inscrit sur l'un des rôle d'impôts locaux de la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Après avoir décidé, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, 12 titulaires et 12 suppléants pour constituer la liste jointe en annexe.

Questions et informations diverses

Chemin du Pas de Saint Martin

Pascal BOURMEAU informe qu'il y a des ornières sur le chemin du Pas de Saint Martin et qu'il faudrait envisager une réfection de ce chemin. Ce chemin a déjà été plusieurs fois refait par la mairie, grâce à du calcaire afin de combler les trous, ce qui a notamment été fait lors du dernier mandat. Ce chemin est peu

utilisé par des tracteurs et le problème est que lorsqu'il y a des trous, l'eau stagne et cela provoque l'affaissement du chemin. La solution serait donc de combler à nouveau les trous avec du calcaire mais étant donné que la base n'est pas stabilisée le problème reviendra à chaque fois. Il est proposé de contacter l'entreprise Laly basé à Puiseaux afin de demander un devis et voir ce qu'il propose pour résoudre ce problème en faisant attention aux contraintes inhérentes aux engins agricoles.

Une commission voirie est prévue en septembre afin d'étudier ce dossier, et de faire un plan d'entretien des routes sur 5 ans.

Secrétariat de la mairie

Patrice BARBAUD, informe le conseil que la secrétaire est pour le moment en temps partiel à 50% jusqu'à la fin de l'année et qu'elle est en congé d'été du 20 juillet au 7 août. Il est évoqué la gestion de la relève du courrier lorsque la secrétaire n'est pas là ainsi que la gestion de la mairie à court et à moyen terme.

Télétravail

Actuellement la secrétaire effectue quelques heures complémentaires en télétravail afin d'éviter un retard au niveau des payes et de la comptabilité notamment. La continuité du télétravail sera à gérer en fonction des besoins présentiels de la mairie.

Rencontre avec les habitants

Une rencontre avec les habitants afin de présenter la nouvelle équipe est prévu le samedi 5 septembre. Virginie MARIN se propose de recueillir les suggestions des habitants à leur pas de porte.

Règlement intérieur

Corinne BOURDON et Anne GILNICKI se propose de travailler ensemble sur un projet de règlement intérieur pour la mairie.

Salle du Conseil

Il est proposé d'acquérir un téléviseur grand écran pour la salle du conseil afin d'afficher les documents à présenter lors des réunions de conseil.

La séance est levée à 22h15

À Rumont, le 22 juillet 2020

Le Maire

Les conseillers

Le secrétaire